

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 22 MAI 2012  
SITE NATURA 2000 DU GABIZOS**

**Mairie d'Arrens-Marsous**  
**16h00**

**Présents :**

ADISSON Marc	DDT 65
BRAU-NOGUE Catherine	CBN P-MP
CAZAUX Jean-Pierre	Président du COPIL et Adjoint à la mairie d'Arrens-Marsous
DUNOGUIEZ Pascal	Office national de la chasse et de la faune sauvage 65
GRENOUILLET Rose-Marie	Animatrice Natura 2000
JOURDAN Jean-Baptiste	GIP-CRPGE
LACOSTE Jacques	Commission GDA
MAURO Jean-Marc	ONF-Arzelès
MOLINER Gérard	Conseiller Municipal d'Arrens-Marsous
NOGUES Jean-François	EDF- Secteur du Val d'Azun
PENIN David	PNP
POULOT Marcel	Parc National des Pyrénées - Secteur Azun
SALANOVA Fabienne	DDT 65
THION Nicolas	Fédération départementale de chasse

**Excusé(e)s :**

BUFFIERE Didier	GIP-CRPGE
FILY Marc	DREAL
HOORMAT Franck	DDCSPP 65
LABERNADIE Patrick	RTE
LEO Marc	CCVA
Monsieur MALVY	Président du CRMP
MENARD René	DDT 65
MORLAIS Jean-Claude	CD Randonnée 65
SALLENT Anne	GIP CRPGE 65
VILLEMUR André	GEH Adour et Gaves

**Pièce jointe : diaporama de présentation**

La réunion débute à 16h. Le **Président Jean-Pierre CAZAUX** ouvre la séance.

Il présente la réunion en précisant l'ordre du jour :

1. Suivi :

- 1<sup>ère</sup> lettre d'information sur le site
- Convention partenariale pour le suivi des habitats et des espèces
- Mesure agro-environnementale territorialisée de Pouey Laün
- Les écobuages de l'hiver
- Mise à jour du Formulaire Standard des Données (FSD)
- Financements 2012

2. Information générale

3. Questions diverses

- Suivi de la zone humide,
- Charte Natura 2000...

Avant de détailler ces points, J-P Cazaux signale aux membres du Copil que l'ARS souhaite sortir du Copil : « *Compte-tenu de l'évolution de nos missions, l'A.R.S. ne sera pas représentée à ce comité, et nous ne souhaitons plus être destinataires de ces invitations.* » (Mail du 15 mai). Nous allons en conséquence demander à la sous-préfecture de les enlever du Comité de pilotage par modification de l'arrêté (n°2005-243-20).

Jean-Pierre Cazaux rend également hommage à l'ancien maire d'Arrens-Marsous, Marcel Fabre, qui était attaché au projet Natura 2000 et qui a joué un rôle important dans la création du site.

## **1. Le suivi des actions**

### ***1. La première lettre info-site*** (Diapo 4)

L'animatrice présente la maquette de cette lettre, basée sur un format 4 pages. Ce bulletin d'information s'organise autour de 4 rubriques principales : Vie du site, Patrimoine écologique, Activité-Gestion et Zoom sur une action. L'objectif de rédaction est de respecter un équilibre entre présentation des activités humaines et information sur le patrimoine naturel du site.

Le Copil valide cette maquette. Dans un 1<sup>er</sup> temps, la Lettre sera disponible dans les 2 mairies et peut-être les commerces principaux d'Arrens-Marsous ainsi qu'à l'office du tourisme. Les élus communaux indiquent que dans un 2<sup>nd</sup> temps, la lettre pourrait être jointe au Bulletin municipal. Une réédition de 500 exemplaires serait alors sans doute nécessaire (300 édités pour l'instant) mais les financements sont suffisants cette année.

### ***2. Convention partenariale de suivi*** (Diapo 5)

L'animatrice rappelle le projet de charte en cours d'élaboration avec le Parc National des Pyrénées (David Pénin). Ce projet est en suspens actuellement car il est question de mutualiser certains suivis d'habitats et d'espèces avec les autres sites de la Vallées des gaves, voire plus largement au niveau des sites Natura 2000 de montagne.

Les animateurs des sites concernés ont regroupé leurs besoins en termes de suivi. La prochaine étape est l'organisation d'une réunion (par la DDT ?) avec les organismes compétents pour réaliser ces suivis (PNP, CBN-PMP...) afin de déterminer dans quelles conditions cette mutualisation est possible.

### **3. Mesure agro-environnementale sur Pouey Laiïn** (Diapo 6)

J-P Cazaux rappelle que la MAEt a été signée en 2011 pour 5 ans et que son objectif est de renforcer la pression de pâturage sur le bas de l'estive en début et fin de saison. 2 éleveurs sont concernés. Une convention a été signée avec eux et permet de financer les frais afférents. Notamment, un jeune (BTS ACSE) vient d'être embauché pour 4 mois (20 jours dans le cadre de la MAEt). Il va être en charge de la surveillance des troupeaux, de la mise en place d'une clôture d'environ 250 mètres (à la prise d'eau, pour éviter le passage aux Artigues) et tiendra à jour un cahier de suivi. L'importance d'un suivi avant/après est relevé par le Comité de pilotage. L'impact des troupeaux doit être mesuré. M. Poulot propose de faire un suivi photo. J-P Cazaux indique que, après spécifications, le berger pourra le faire. C. Brau-Nogué rappelle que des photos et des relevés de végétation ont été réalisés en 2009, au début du travail sur la MAE, avec A. Sallent (GIP-CRPG), O. Jupille et J-G Thiebault (PNP), sur le Pla d'Artigou.

### **4. Les écobuages de l'hiver** (Diapo 7)

L'animatrice souhaite faire le point sur les travaux réalisés cet hiver. En fait, aucun n'a pu être réalisé, pour cause de neige sur Anquié et par manque de personnel lorsque la période l'aurait permis.

### **5. Mise à jour du Formulaire standard de données** (Diapo 8)

La mise à jour du FSD a été demandée par la DREAL lors du 1<sup>er</sup> trimestre. Marc Adisson de la DDT précise que de cette mise à jour dépendent les espèces et les habitats concernés par des contrats, des engagements, des suivis, etc. Elle est donc très importante.

N. Thion de la Fédération de chasse indique qu'il souhaite être destinataire de cette mise à jour car une partie concerne l'impact des activités humaines présentes sur le site. Pour l'information de tous, la nouvelle version du FSD est jointe à ce compte-rendu.

Il est précisé que les 4 habitats en moins par rapport à la 1<sup>ère</sup> version du FSD devaient sans doute se situer sur la partie du site dans les Pyrénées-Atlantiques initialement prévue.

### **6. Panneau d'information du Soulor** (Diapo 9)

La réalisation du panneau a pris du retard, son financement étant remis en cause cette année. Nous devons faire le point avec la DDT pour étudier les possibilités d'un financement à partir du reliquat éventuel après la réalisation de la Lettre d'information.

## **2. Information générale** (Diapo 10)

### **1. Les mesures d'incidence**

Marc Adisson indique que l'arrêté préfectoral du 24 avril 2012 (n°2012-115-004) précise au niveau du département la liste locale des activités soumises à évaluation d'incidence, au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000. Il a été envoyé à toutes les mairies et il est applicable depuis début mai.

Ce sujet fait toujours débat au sein du Copil. G. Mouliner pose la question des héliportages mais ils n'apparaissent pas dans la liste. En ce qui concerne le Tour de France, la DDT précise qu'elle n'a émis aucune remarque particulière pour le dossier d'évaluation d'incidence. Une réunion a eu lieu en amont avec la Mairie d'Arrens-Marsous.

## **2. Charte Natura 2000**

L'animatrice présente le principe de la Charte Natura 2000 aux membres du Copil : signée pour au moins 5 ans par un propriétaire public ou privé, la Charte confère des avantages fiscaux tels que l'exonération de taxe sur le foncier non bâti, en contrepartie du respect de certains engagements. La DDT précise qu'il n'y a pas de perte pour les communes (système de compensation financière).

Une réunion de préparation pour une charte commune aux sites de montagne a eu lieu ultérieurement au Copil (le 25 mai). Le projet de Charte sera soumis au Comité de pilotage du site au plus tard lors du prochain Copil de fin d'année.

## **3. Questions diverses**

### **1. Financements 2012**

La DDT fait un point sur les financements 2012. Au niveau régional, les gestionnaires de Natura 2000 doivent faire avec 50% des crédits en moins par rapport à l'estimatif 2012. Ces crédits sont alors répartis, environ 80% pour assurer le financement de l'animation (prioritaire) et 20% pour le financement des actions. En conséquence, des projets prévus cette année ne peuvent pas être financés finalement. C'est le cas du panneau d'information du Soulor (cf. plus haut).

Certains membres du Copil expriment la crainte qu'à l'avenir il n'y ait plus que des contraintes.

### **2. Suivi de la zone humide de Pourgue**

J-P Cazaux souhaite que le compte-rendu sur la zone humide soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Copil. Nous allons travailler avec le PNP pour voir ce qui peut être fait cet été. Une visite sur site est déjà prévue le 4 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-Pierre CAZAUX lève la séance à 17h45 et remercie l'ensemble des membres du Comité de Pilotage présents à cette réunion.

Arrens-Marsous, le 30 mai 2012.

Le Président,  
Jean Pierre CAZAUX

